



PROJET SALF

Rapport d'activités Aout 2017

<http://www.wara-enforcement.org/>

Sommaire

Points principaux.....	2
1 Investigations.....	3
2 Opérations.....	3
3 Légal.....	5
4 Media.....	8
5 Management.....	9
6 Relations extérieures.....	10
7 Conclusion.....	11

Points principaux

- Le 22 août 2017, à 19h au marché artisanal de Soumbédioune, 2 opérations d'arrestation simultanées de flagrant délit de détention, commercialisation illégale de faune sauvage. Le résultat ayant abouti à l'interpellation de deux présumés trafiquants et leurs complices, chacun dans leur boutique, pour trafic et commerce illégal international de contrebande d'ivoire d'éléphant, hippopotame, phacochère (403 pièces de phacochère) et dents de lion. Suite aux perquisitions des domiciles qui s'en sont suivies, 5 interpellés ont été placés en garde à vue et les contrebandes saisies, soit 780 pièces d'ivoire d'éléphant soit 20kg ! dont de l'ivoire brut, des dents d'hippopotames, des dents de lions. Placés sous mandat de dépôt, leur procès s'est tenu le 28 et 30 août et les sieurs Kanté et Diop, ont été respectivement condamnés à 3 mois et 1 mois de prison ferme.
- Poursuite de la reprise active de toutes les activités d'investigations avec les 3 enquêteurs en test. 20 investigations sont menées avec 23 trafiquants identifiés en juillet dans plusieurs régions ayant abouti à 2 opérations en simultané. Des enquêtes en grande région ont eu lieu en août.
- Dans le cadre du développement de nos relations avec nos collaborateurs, meeting avec Mr le juriste conseil et le conseiller technique de Mr le Ministre de l'Environnement dans le cadre de l'exécution du protocole d'accord et la gestion des contrebandes sur l'ensemble du territoire Sénégalais après saisies sur les arrestations. Ce dossier se poursuit en août avec un travail juridique bilatéral SALF /MEED
- Dans le cadre de la formation de notre équipe, rencontre avec le chef de la brigade d'intervention polyvalente et le Service de Sécurité Intérieur de l'Ambassade de France sur le thème des « actes de rebellions du voisinage » lors des arrestations. Ce dossier se poursuit et attend une réponse favorable du DGPN.
- Un travail important de mise en place d'un réseau d'informateurs à travers le pays est en cours, ainsi que la mise en place d'une brigade spéciale criminalité faunique au sein du Ministère de l'Environnement dont les objectifs seront de renforcer et faciliter notre présence dans les ports, aéroports, gares.

1 Investigations

Indicateur

Nombre d'investigations menées	20
Investigations ayant abouti à une opération	02
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	23

- **20** enquêtes ont été réalisées durant le mois d'août 2017 dans **4** régions et portaient sur des espèces intégralement protégées.

2 Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	2
Nombre de trafiquants arrêtés	2
Nombre de trafiquants en fuite	0

2 opérations réalisées au mois d'août 2017.

- **Le 22 août 2017, à 19h** au marché artisanal de Soumbédioune, s'est déployé une importante équipe d'éléments de police du Commissaire Dramé de la Sureté Urbaine, en collaboration avec les agents de la Direction des Eaux et Forêt et du projet WARA-SALF. Ensemble ils ont procédé à l'arrestation du sieur Abdou Kanté en flagrant délit de détention, commercialisation illégale de faune sauvage. Le présumé trafiquant et ses complices ont été interpellés pour trafic et commerce illégal international de contrebande d'ivoire d'éléphant, hippopotame, phacochère et dents de lion. Suite aux perquisitions des domiciles qui s'en sont suivies, les 4 interpellés ont été placés en garde à vue et les contrebandes saisies, soit **585 pièces d'ivoire !** dont de l'ivoire brut d'éléphant, des dents d'hippopotames, des dents de lions.





- **Le 22 août 2017, à 19h20** au marché artisanal de Soumbédioune, s'est déployé une importante équipe d'éléments de police du Commissaire Dramé de la Sûreté Urbaine, en collaboration avec les agents de la Direction des Eaux et Forêt et du projet WARA-SALF. Ensemble ils ont procédé à l'arrestation du sieur Diop Gora en flagrant délit de détention, commercialisation illégale de faune sauvage. Le présumé trafiquant a été interpellé pour trafic et commerce illégal international de contrebande d'ivoire d'éléphant, phacochère. L'interpellés a été placé en garde à vue et les contrebandes saisies, soit **195 pièces d'ivoire !** dont de l'ivoire brut d'éléphant et de l'ivoire de phacochère.





3 Légal

Indicateur

Nombre de suivi d'audience (préciser le lieu et raison)	02 tribunal d'Instance de Dakar, cas ivoire Kanté/Diop
Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu)	02
Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	02 appel des cas Lopez et lopez cas espagnols
Nombre de trafiquants ayant reçu leur décision de justice	02

- **02** audiences se sont tenues ce mois-ci au Tribunal d' Instance de Dakar avec **02**présumés trafiquants poursuivis. Zéro (**0**) trafiquant sous contrôle judiciaire. **02** décisions de justice au Mois d'Aout. **02** trafiquants purgent une peine de prison de 3 mois et 1 mois.
- L'appel pour le cas des espagnols D Barahona Lopez et Jm Lopez est en attente.

Arrestation	Le 22 Aout 2017 :1 arrestation
Audition	Le 23 Aout 2017 : Auditions de : <ul style="list-style-type: none"> • Gora Diop • Abdou KANTÉ

	<ul style="list-style-type: none"> • Maodo GNING • Bakary KANTÉ • Awa TRAORE
Garde à vue	Le 22 au 24 Aout 2017
Libéré	Le 23 Aout 2017 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Awa TRAORE ○ Maodo GNING ○ Bakary KANTÉ
Déferrement	Le 24 Aout 2017
Mandat de Dépôt	Le 24 Aout 2017
Transaction	Pas de transaction
Première audience	28/08/2017 audience de plaidoiries/ Mise en délibéré pour décision être rendue le 30/08/201
Dernière audience	30/08/2017 audience de délibéré : le tribunal statuant publiquement et contradictoirement En la forme Déclare l'action recevable Déclare les prévenus coupables et les condamne à 3 mois de prison ferme pour Abdou KANTE et 1 mois ferme pour Gora DIOP Déclare recevable la constitution de partie civile de la Direction des Eaux et Forêts. Lui alloue la somme de 5 000 000 FCFA à titre de dommages et intérêts Ordonne la confiscation des produits Fixe la contrainte par corps au maximum
Total jours en détention	Arrêtés le 22 aout 2017, les sieurs Gora DIOP et Abdou KANTE ont été placés en garde à vue avant d'être déferés et placés sous mandat e dépôt le 24 aout 2017. Leur audience a été fixée le 28 aout 2017. Ils ont fait, à ce jour, 8 (huit) jour de détention.

II/Développement

A la date du 22 Aout 2017, deux présumés trafiquants, Abdou KANTÉ et Gora DIOP, ont été arrêtés en flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation d'espèces animales protégées d'un poids respectif de 19,3 kg d'ivoire et 1,1 kg d'ivoire pour une valeur cumulative estimée à dix millions (10.000.000) FCFA). Ils ont été arrêtés avec Maodo GNING, Awa TRAORE et Bakary KANTÉ.

Gardés à vue à la même date, ils ont été auditionnés à la matinée du 23 Aout 2017. Les sieurs Maodo GNING, Bakary KANTÉ et la dame Awa TRAORE ont été libérés après 24h de garde à vue, le 23 Aout 2017.

Déferé le 24 Aout 2017, le procureur les (Gora DIOP et Abdou KANTÉ) a placés sous mandat de dépôt.

A la première audience du 28 aout, les prévenus ont reconnu les faits en se confondant dans des dénégations partielles. L'avocat du projet (Me Bamba CISSÉ) a démontré l'intention coupable de ces trafiquants. Il a par ailleurs mis l'accent sur la connexion existant entre le terrorisme, la vente de drogue, le trafic d'être humain et le commerce illégal d'espèces. Il a demandé à ce qu'il soit alloué à la partie civile (la Direction des eaux et forêts la somme de 100.000.000 FCFA à titre de dommages et intérêts. Le ministère public, exercé par le procureur Aliou DIA que les juristes ont rencontré avant l'audience, a requis la peine de 6 mois ferme contre Abdou KANTÉ et 2 mois ferme contre Gora DIOP et demande à ce qu'il soit ordonné la destruction des objets saisis.

La présidente a mis l'affaire en délibéré pour décision être rendue le 28 Aout 2017.

A cette date, le Tribunal d'Instance de Dakar, vide son délibéré comme suit :

« Le tribunal statuant publiquement et contradictoirement déclare les prévenus :

- **Coupables du délit de capture, détention, circulation et commercialisation d'espèces intégralement protégés.**
- **le condamne à 6 mois avec sursis**
- **le condamne à payer une amende de 500 mil F CFA.**
- **fixe la contrainte par corps au maximum »**

A la suite de la décision, les juristes ont sensibilisé le parquet et échangé avec le Président du tribunal de Grande Instance sur l'intention du Projet de faire appel. Et tous sont d'accord sur le principe.

- Nous n'avons rencontré que le procureur Doudou SENGHOR du parquet du tribunal de grande instance. Avec lui nous avons discuté sur la question de criminalité faunique et l'avons sensibilisé en lui donnant un document portant information sur la criminalité faunique.
- Au chapitre des rencontres, nous avons été chez Monsieur Boniface CACHEUX, juriste de Ministre de l'environnement et du développement durable. Notre entretien avait porté sur la collaboration qui existe entre l'ONG et le ministère et il nous a fortement recommandé la mise en place d'une brigade telle que prévue par l'accord de partenariat.
- Toutefois, une volonté de mise en place d'un conteneur pour centraliser les saisis a été manifestée, en amont par la coordonnatrice. A cet effet, nous sommes entrés en contact avec des compagnies de transport maritime pour avoir des devis.

- Par ailleurs, pour la mise en œuvre de cette volonté, nous avons aussi parcouru le code de la chasse et de la protection de la faune, le code de procédure pénale et les conventions pour trouver une base juridique à cette volonté. Cette recherche est toujours en cours.

4 Media

Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales : 32			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
0	0	23	9

Le département média de SALF a produit **32** pièces médiatiques dans la presse sénégalaise dont **0** pièce télévision, **0** pièce radio, **23** pièces internet et **9** pièces presse papier.

CRIMINALITE FAUNIQUE *Le journal de L'OBSERVATEUR*

780 pièces d'ivoire d'éléphant saisies au marché artisanal de Soumbédioune

Le marché artisanal de soumbédioune a été investi le 22 août dernier par un important dispositif de police, composé d'éléments de la Sûreté Urbaine de Dakar. Les hommes du commissaire El H. Dramé ont opéré en synergie avec les agents de la Direction des Eaux et Forêts et des éléments du projet «Wara-Salf». Mutualisant leurs forces, ces différentes entités ont procédé simultanément à deux coups de filet contre des mis en cause pris en flagrant délit de détention et de commercialisation illégale de faune sauvage. Un acte constitutif des délits de trafic et commerce de faune, de contrebande d'ivoire d'éléphant (780 pièces d'ivoire, soit 20 kg), des dents d'hippopotame, de lions, 403 pièces de phacochère... Au terme des perquisitions qui ont conduit à ces saisies, les limiers ont mis aux arrêts les mis en cause, au nombre de 5, dont 2 trafiquants, tous placés en garde à vue dans les locaux du commissariat central de Dakar aux fins d'enquête. Si les infractions visées sont retenues contre eux, les mis en cause risquent une peine pouvant aller jusqu'à 1 an de prison. L'objectif de ces arrestations est de donner un signal fort aux acteurs de ce trafic afin d'assurer la survie des espèces et de combattre ce crime organisé.

Le commerce très lucratif de l'ivoire et de la corne de rhinocéros, rapporte plus de 20 milliards de dollars par an. L'ivoire fournirait environ 40% des fonds nécessaires à des groupes terroristes, dont «Al Shaabab». Au Mali, un cinquième des éléphants ont été tués pour alimenter le trafic d'ivoire depuis début 2015 et selon la mission de maintien de la Paix de l'ONU au Mali (Minusma), cette recrudescence est liée aux activités des groupes djihadistes dans le pays.

ABDOULAYE DIEDHIOU

CRIMINALITE FAUNIQUE

780 pièces d'ivoire d'éléphant saisies au marché Soumbédioune

Au moins 780 pièces d'ivoire d'éléphant ont été saisies au marché Soumbédioune (Dakar) à la suite d'une descente des éléments du commissaire Dramé de la Sûreté Urbaine, en collaboration avec les agents de la Direction des Eaux et Forêt et du projet WARASALF.



Le 22 août, au marché artisanal de Soumbédioune, s'est déployée une importante sculpture d'éléments de police du commissaire Dramé de la Sûreté Urbaine, en collaboration avec les agents de la Direction des Eaux et Forêt et du projet Wara-Salf. Ensemble, ils ont procédé à deux opérations d'arrestation simultanées de flagrant délit de détention, commercialisation illégale de faune sauvage.

Cela a abouti à l'interpellation de deux présumés trafiquants et leurs complices pour trafic et commerce illégal international de contrebande d'ivoire d'éléphant, hippopotame, phacochère (403 pièces de phacochère) et dents de lion. Suite aux perquisitions des domiciles qui s'en sont suivies, les cinq interpellés ont été placés en garde à vue et les contrebandes saisies. Il s'agit en effet de 780 pièces d'ivoire d'éléphant soit 20kg dans de l'ivoire brut, des dents d'hippopotames, des dents de lions, des espèces toutes intégralement et farouchement protégées pour leur disparition alarmante en milieu naturel et définitive d'ici 20 ans si ce commerce illégal ne prend pas fin immédiatement.

Si les infractions sont confirmées, les condamnations pourraient être très sévères, jusqu'à 1 an de prison ferme.

Le communiqué de Wara-Salf rappelle que «l'objectif de ces arrestations, encore une fois, est de donner un signal fort aux trafiquants de toutes nationalités, quant à la volonté de l'Etat sénégalais de mettre fin à ce commerce illégal pour assurer la survie des espèces et combattre le crime organisé».

L'ivoire et la corne de rhinocéros sont devenus une préoccupation majeure pour les Gouvernements du monde entier. Extrêmement lucratif, ce commerce rapporte plus de 20 milliards de dollars par an, implique des membres du crime organisé et est lié aux autres types de trafic comme la drogue, les armes, le blanchiment. Plus inquiétant encore, les mouvements terroristes comme Al Shaabab, les Jenjawids, Boko Haram pour ne citer que ceux-ci, traquent inlassablement les éléphants par centaines pour se financer avec l'ivoire.

Ces mouvements terroristes sont devenus les pivots du trafic d'ivoire en Afrique. En effet, l'ivoire fournirait environ 40% des fonds nécessaires au groupe Al Shaabab pour se maintenir en activité et déstabiliser l'Afrique de l'Est et du Centre. Et ces mêmes mouvements terroristes préoccupent le Sénégal qui est en phase de renforcement de sa sécurité sur l'ensemble du territoire.

Cette inquiétude concerne aussi l'Afrique de l'Ouest. Ainsi fait-on remarquer qu'au Mali un cinquième des éléphants ont été tués pour alimenter le trafic d'ivoire depuis début 2015 et selon la Minusma, mission de maintien de la Paix de l'ONU au Mali, cette recrudescence est liée aux activités des groupes djihadistes dans le pays.

Yandé Diop

LIBERATION *Le journal de LIBERATION* *Jeudi 24 Août 2017*

ACCUEIL > SOCIÉTÉ > Criminalité Faunique : Saisie de 780 pièces d'ivoire d'éléphant au marché artisanal de Soumbédioune

Criminalité Faunique : Saisie de 780 pièces d'ivoire d'éléphant au marché artisanal de Soumbédioune

23 août 2017 • Assiatou Sane • Société • 0



Le 22 août 2017, au marché artisanal de Soumbédioune, s'est déployée une importante équipe d'éléments de police du Commissaire Dramé de la Sûreté Urbaine, en collaboration avec les agents de la Direction des Eaux et Forêt et du projet WARA-SALF. Ensemble, ils ont procédé à deux (2) opérations d'arrestation simultanées de flagrant délit de détention, commercialisation illégale de faune sauvage.

ANNONCE Le résultat ayant abouti à l'interpellation de deux présumés trafiquants et leurs complices pour trafic et commerce illégal international de contrebande d'ivoire d'éléphant, hippopotame, phacochère (403 pièces de phacochère) et dents de lion. Suite aux perquisitions des domiciles qui s'en sont suivies, les 5 interpellés ont été placés en garde à vue et les contrebandes saisies : 780 pièces d'ivoire d'éléphant soit 20kg 1

dont de l'ivoire brut, des dents d'hippopotames, des dents de lions, des espèces toutes intégralement et farouchement protégées pour leur disparation alarmante en milieu naturel et définitive d'ici 20 ans si ce commerce illégal ne prend pas fin immédiatement.

Les 2 présumés trafiquants et leurs complices ont été placés en garde à vue dans les locaux du Commissariat Central et sont actuellement entendus. Si les infractions sont confirmées, les condamnations pourraient être très sévères, jusqu'à 1 an de prison ferme.

Pour rappel, l'objectif de ces arrestations, encore une fois, est de donner un signal fort aux trafiquants de toutes nationalités, quant à la volonté de l'état sénégalais de mettre fin à ce commerce illégal pour assurer la survie des espèces et combattre le crime organisé.

Accueil Actualités Politique Économie International Boite



Criminalité Faunique

Le 22 août 2017, au marché artisanal de Soumbédioune, s'est déployée une importante équipe d'éléments de police du Commissaire Dramé de la Sûreté Urbaine, en collaboration avec les agents de la Direction des Eaux et Forêt et du projet WARA-SALF. Ensemble, ils ont procédé à deux (2) opérations d'arrestation simultanées de flagrant délit de détention, commercialisation illégale de faune sauvage.

Le résultat ayant abouti à l'interpellation de deux présumés trafiquants et leurs complices pour trafic et commerce illégal international de contrebande d'ivoire d'éléphant, hippopotame, phacochère (403 pièces de phacochère) et dents de lion. Suite aux perquisitions des domiciles qui s'en sont suivies, les 5 interpellés ont été placés en garde à vue et les contrebandes saisies : dont de l'ivoire brut, des dents d'hippopotames, des dents de lions, des espèces toutes intégralement et farouchement protégées pour leur disparation alarmante en milieu naturel et définitive d'ici 20 ans si ce commerce illégal ne prend pas fin immédiatement.

Les 2 présumés trafiquants et leurs complices ont été placés en garde à vue dans les locaux du Commissariat Central et sont actuellement entendus. Si les infractions sont confirmées, les condamnations pourraient être très sévères, jusqu'à 1 an de prison ferme.

Senegal7

5 Management

Indicateur

Nombre de juriste en test	2
Nombre de media en test	0
Nombre d'enquêteur en test	3
Nombre de comptable en test	0
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc...)	0
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	0

- Poursuite de la reprise active de toutes les activités d'investigations avec les 3 enquêteurs en test. 20 investigations sont menées avec 23 trafiquants identifiés en juillet dans plusieurs régions ayant abouti à 2 opérations en simultané. Des enquêtes en grande région ont eu lieu en août.
- Dans le cadre du développement de nos relations avec nos collaborateurs, meeting avec Mr le juriste conseil et le conseiller technique de Mr le Ministre de l'Environnement dans le cadre de l'exécution du protocole d'accord et la gestion des contrebandes sur l'ensemble du territoire Sénégalais après saisies sur les arrestations. Ce dossier se poursuit en aout avec un travail juridique bilatéral SALF /MEED
- Dans le cadre de la formation de notre équipe, rencontre avec le chef de la brigade d'intervention polyvalente et le Service de Sécurité Intérieur de l'Ambassade de France sur le thème des « actes de rebellions du voisinage » lors des arrestations. Ce dossier se poursuit et attend une réponse favorable du DGPN.
- Dans le cadre des congés annuels, la coordinatrice s'est absentée 14 jours, mais l'équipe SALF en formation a poursuivi les activités en autonomie. A son retour, le comptable a pris à son tour 8 jours de vacances.

6 Relations extérieures

Indicateur

Nombre de rencontres		04	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cour
01	02		01

- En vue d'établir ou de maintenir les relations avec les partenaires et autorités ainsi que dans le but d'assurer le suivi des dossiers, des rencontres ont eu lieu avec:
 1. Mr le conseiller technique du Ministre de l'Environnement
 2. Mr le conseiller juridique du Ministre de l'Environnement
 3. Mr Coordonnateur régional pour l'Afrique de l'Ouest dans le cadre du programme ENACT: "Enhancing Africa's capacity to respond more effectively to transnational organised crime".
 4. Mr le Commissaire Central de Dakar

7 Conclusion

- Le mois d'aout est marqué par une franche reprise des activités du projet et la réalisation de 2 opérations d'arrestation en milieu sensible avec la nouvelle équipe en formation. En parallèle un travail important de renforcement d'une bonne collaboration avec les directions du Ministère de l'Environnement et menée. Les enquêtes se poursuivent en Aout avec des investigations plus lointaines en région pour la jeune équipe d'enquêteur en test. ; les juristes démarrent une activité de meeting avec nos partenaires pour se présenter et vivent sur le terrain, lors des opérations leur première procédure judiciaire.